



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 février, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 14/02/22 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Début de la séance : 17 h 30

Fin de la séance 19 h 00

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme	X			
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
VERNARDET Blandine	X			
MAS Jean Pierre	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe	X			

Déroulement de la séance

Mme. ALBERT est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente réunion du 28/01/22 est adopté à l'unanimité hormis Mme CASTET, M. VALENCIAN, M. VIDALON absents.

DL 20, 21, 22, 23-02-22 Droit de préemption sur les ventes

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

M. NICOLLE Claude résidence Moudang I
Mme BRIAND Chantal résidence Moudang II
Mme AGUERRA Annette terrain au hameau Le Plan
Echange de terrain au Ticot entre l'indivision REY/SUAU et Mme LACASA Margarita

DL 24-02-22 Choix du prestataire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de l'espace débutant et du jardin de découvertes de Piau Engaly

Monsieur Le Maire expose qu'à l'issue de l'étude de faisabilité pour la requalification de l'espace débutants et du jardin de découvertes-aire ludique 4 saisons engagée par la SEML Aragnouet Piau Engaly, une consultation a été lancée par la commune pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Deux groupements de cabinet d'études ont fait parvenir une offre :

PRESTATAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT GLOBAL HT	MONTANT GLOBAL TTC
Smart Moe	6 790 €	8 148 €	16 850 €	20 220 €
MDP Consulting	7 645 €	9 174 €		
EURL T2Exe	2 415 €	2 898 €		
DIANEIGE	15 125 €	18 150 €	24 242 €	29 090.40 €
AMIDEV	6 517 €	7 820.40 €		
Studio Arch	2 600 €	3 120 €		

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission des MAPA de retenir l'offre du groupement Smart Moe/MDP Consulting/EURL T2Exe pour un montant de 16 850 € HT, soit 20 220 € TTC.

DL/26-02-22 Autorisation donnée au Maire pour contracter un emprunt pour la réalisation des travaux de requalification du cœur de station de Piau Engaly

Monsieur Le Maire expose que le projet de requalification du cœur de station et de l'aménagement de l'espace débutants est estimé à 4 000 000 €. La chute de l'annuité des emprunts précédents permet à la commune d'envisager un nouveau financement pour la réalisation de ces travaux. Monsieur Le Maire poursuit en indiquant que 3 organismes bancaires ont transmis une proposition de prêt sur 3 durées (10, 15 et 20 ans) avec des taux différents. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à contracter avec les organismes bancaires un prêt de 4 000 000 €.

DL/27-02-22 Autorisation donnée au Maire pour l'émission d'un titre de recettes à la SEML Aragnouet Piau Engaly pour le versement de la redevance sur le chiffre d'affaires des remontées mécaniques

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision N°110-10-21du 22/10/21 d'exonérer de loyer les gérants de locaux communaux et

notamment d'exonérer la SEML Aragnouet Piau Engaly de la redevance due à la commune au titre du chiffre d'affaires des remontées mécaniques pour la saison dite « blanche » de 2020/2021 en raison des dispositions gouvernementales prises en raison de la pandémie.

Compte tenu des mesures de gestion, d'organisation et de maintien de la situation financière mises en œuvre par la SEML Aragnouet Piau Engaly, celle-ci est en mesure de verser la redevance due au titre de la saison 2020-2021, soit 250 000 € conformément aux dispositions prises dans le contrat de délégation de service public sous forme de concession.

A l'unanimité, le conseil municipal se satisfait de la bonne gestion financière de la SEML Aragnouet Piau Engaly et autorise Monsieur Le Maire à émettre un titre de recettes d'un montant de 250 000 €.

DL/25-02-22 Dénomination et numérotage des voies communales

Monsieur Le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur travail sur la dénomination des voies communales nécessaire notamment pour le déploiement de la fibre optique.

- Mme VERNARDET et M. GAUCHET ont réfléchi sur les hameaux d'Eget Village, de Meyabat et du Pont du Moudang.
- Mme FOUGA et Mme ALBERT ont réfléchi sur le hameau de Fabian.
- Mme CASTET a réfléchi sur les hameaux de Boucagnère, Aragnouet Village et l'entrée de Chaubère
- M. VALENCIAN et M. VIDALON ont réfléchi sur le hameau du Plan et sur le hameau de Chaubère.

Pour le hameau d'Eget Village, la RD 118 s'appellera Cami d'Eget. Les voies communales de ce hameau porteront les noms de Carrere du Bedat, Bié de la Hount, Bié d'Ariot, Bié de la Coume

Pour le hameau de Meyabat : Bié de Meyabat et Bié de Bern

Pour le hameau du Pont du Moudang : Bié du Moudang, Bié de Loulit, Bié de la Forge

Pour le hameau de Fabian : cami de l'usine, cami des écoliers, cami du Ticot, cami de Ba, cami du bas Houga, cami du haut Houga

Pour le hameau de Boucagnère et Aragnouet Village : route de Piau Engaly, route de La Coueou

Pour le hameau du Plan : Bié de las Bistes, Bié de Traoues, Bié de Gardeloup, Bié de Plagnouer, Bié de Gardioles

En ce qui concerne le numérotage des habitations, M. MAS préconise la solution du métrique. Compte tenu de l'étendue de la commune, pour Mme VERNARDET cette solution engendrera une numérotation à 4 chiffres qu'elle souhaite éviter. Mme FOUGA rejoint l'avis de Mme VERNARDET

Mme FOUGA explique que pour des raisons professionnelles elle doit quitter la séance et précise qu'elle souhaite que la RD 929 du hameau d'Eget Cité jusqu'au Pont Tisé de Fabian soit dénommée « Route du Néouvielle » et que la RD 118 depuis le Pont Tisé jusqu'à la station de Piau Engaly soit dénommée « Route de Piau Engaly ». Mme FOUGA estime en effet que le village devrait être représenté par un pic montagneux et le Néouvielle est le site emblématique de la Haute Vallée d'Aure. En outre, elle souligne que la tâche n'a pas été aisée et qu'il aurait été opportun de faire appel à un prestataire spécialisé en la matière.

Pour M. MAS, il n'est pas nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur, car les conseillers municipaux ont tous les compétences requises pour mener à bien ce dossier.

Compte tenu du fait que la majorité des habitations se trouvent le long de l'axe principal, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 1 voix contre (Mme FOUGA par procuration donnée à Mme CASTET) nomme la route principale qui traverse tous les hameaux (hormis Eget Village) Route de Piau Engaly. La solution retenue pour la numérotation des habitations existantes est : numéro impair côté gauche, numéro pair côté droit.

QUESTIONS DIVERSES

M. VALENCIAN souhaite préciser qu'il n'a pas pu assister à la précédente réunion du conseil municipal durant laquelle a été débattu le sujet de la construction d'une nouvelle résidence de tourisme et affirme son accord pour ce projet ainsi que son financement.

LE MAIRE
Jean MOUNIQ

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Nathalie ALBERT